
1430 Décret du 14 mars 2019 portant assentiment au Protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 24 juin 1970

(Moniteur n°96 du 2 mai 2019 p.42676)

Projet de décret n°760 (2018-2019)

Discussion et adoption : séance du 13 mars 2019 CRI n°13 (2018-2019)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C 2019/41012]

14 MARS 2019. — Décret portant assentiment au Protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé e à Bruxelles le 24 juin 1970

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article unique. Le Protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 24 juin 1970, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*
Bruxelles, le 14 mars 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,
A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion
de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
R. MADRANE

La Ministre de l'Éducation,
M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
A. FLAHAUT

—————
Note

Session 2018-2019

Documents du Parlement. - Projet de décret, n° 760-1.

Rapport de commission, n° 760-2.

Texte adopté en séance plénière, n° 760-3.

Compte-rendu intégral. - Discussion et adoption. Séance du 13 mars 2019.

—————